

— Un accident déplorable est arrivé samedi après-midi à Batignolles, rue Batigny. Un certain nombre d'ouvriers maçons étaient occupés à l'angle de cette rue, dans une maison en construction arrivée à la hauteur du quatrième étage. Entre quatre et cinq heures, ces ouvriers étaient échelonnés sur une échelle et passaient de main en main des moellons qui étaient ensuite placés en tas par quatre de leurs camarades sur le plancher du quatrième étage, lorsque tout à coup un craquement se fit entendre, et presque au même instant le plancher se détachant, de toutes parts, s'écrouta avec fracas sur le sol avec une partie du mur. Les quatre ouvriers qui se trouvaient sur le plancher furent entraînés dans la chute et ensevelis sous les décombres; un cinquième, qui se trouvait sur le pan du mur écroulé, fut saisi à temps une corde et resta suspendu dans l'espace jusqu'au moment où l'on vint le retirer de cette position périlleuse; il n'a pas été blessé.

On s'est empressé d'enlever les débris et l'on n'a pas tardé à dégager les quatre hommes qui étaient ensevelis dessous; malheureusement l'un d'eux, le sieur Claude Champenois, âgé de vingt-deux ans, originaire de la Côte-d'Or, avait eu le crâne fracassé dans la chute et sa mort avait été instantanée; les trois autres avaient été blessés plus ou moins grièvement. Ils ont reçu sur le champ les soins du docteur Moulon, et deux d'entre eux ont été transportés à l'hôpital Beaujon; le troisième a été, sur sa demande, porté à son domicile. Malgré la gravité de leur situation, on a tout espoir de conserver ces trois hommes à la vie.

Le commissaire de police de Batignolles, M. Chartier, qui s'était rendu sur les lieux au premier avis, a ouvert immédiatement une enquête pour rechercher la cause de cet accident.

— Le nommé Guérin, gendarme à cheval de la brigade de Randan, vient d'être victime d'un lâche attentat.

Vers onze heures du soir, après sa tournée, Guérin ayant quitté son uniforme, sortit au devant de la caserne pour fumer sa pipe. Tout à coup il entendit qu'on parlait de la gendarmerie en termes fort malveillants. Il traversa la route et se trouva face à face avec deux individus étrangers à la localité, et qui tenaient ces propos. « Que voulez-vous aux gendarmes, et que vous ont-ils fait pour que vous les traitiez ainsi? dit-il à ces deux hommes. — Si tu avances, répond l'un d'eux, tu es mort. »

Sans s'inquiéter de cette menace, Guérin avance en effet; mais à peine a-t-il fait quelques pas, qu'il reçoit, à bout portant, un coup de pistolet qui lui fracasse l'épaule. Guérin tombe en poussant un cri, et tandis que l'un des deux assaillants le frappe à la figure, l'autre lui plonge à trois reprises un long couteau dans la région du cœur.

Aux cris de l'infortuné gendarme, plusieurs personnes accoururent. Mais les assassins, protégés par l'obscurité, avaient pris la fuite, laissant sur le théâtre du crime un chapeau qui aidera, sans doute, à les faire reconnaître. L'état de Guérin est désespéré.

— On a retiré de la Marne, à Château-Thierry au lieu dit le Maloret, les cadavres d'un jeune homme et d'une jeune fille liés ensemble par le milieu des reins. La mort remonte à six semaines environ, et la décomposition est très-avancée. Le jeune homme paraît âgé de vingt-cinq à vingt-sept ans; il a les cheveux et les sourcils blonds, le nez droit, la bouche moyenne oreilles petites, moustaches rousses. Les débris

de vêtements restés sur lui indiquent que sa mise a dû être soignée. Il avait sur la poitrine à l'extrémité d'un cordon en caoutchouc, une petite miniature presque entièrement effacée, mais paraissant être le portrait de la jeune fille avec laquelle il avait accompli ce double suicide.

Quant à cette dernière, la décomposition avait fait sur elle des progrès plus rapides, et son visage était entièrement méconnaissable. Ses cheveux étaient noirs et abondants; elle avait de petites boucles d'oreilles avec une pierre rose; les dents, restées intactes, sont petites, blanches et bien rangées. Quelques fragments de linge fin et d'étoffe de soie adhéraient encore en divers endroits au cadavre.

Aucune disparition de jeune homme ou de jeune fille n'a été signalée dans le pays, et diverses circonstances donnent à penser que ces jeunes gens sont venus de loin pour exécuter en cet endroit leur funeste projet, suite d'un amour contrarié. La justice poursuit ses recherches. (Journal de l'Aisne.)

— On lit dans le *Nouvelliste de Rouen*, de vendredi :

« Un bruit sourd, suivi de cris, se fit entendre hier, vers huit heures du matin, et mit le quartier Saint-Paul en émoi. Voici ce qui venait d'arriver :

« Douze ouvriers travaillant dans l'établissement de M. Guyant, chaudière, route de Bonsecours, étaient occupés dans les carrières voisines à extraire du moëllon, lorsqu'un énorme bloc, que les ouvriers avaient miné par la base, s'écrouta tout à coup, et neuf de ces individus furent atteints par une avalanche de pierres.

« On s'empressa de dégager ces malheureux de dessous les décombres. Huit furent retirés n'ayant éprouvé que de légères blessures; mais le neuvième, le sieur Dupuis, âgé de trente-cinq ans, qui se trouvait complètement enseveli, fut atteint plus grièvement. Le visage surtout a tellement souffert, que Dupuis est presque méconnaissable. Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu. »

— On lit dans le *Salut public de Lyon* :

« L'article du règlement du chemin de fer qui défend d'introduire des chiens dans les compartiments destinés aux voyageurs est une cause de grande douleur pour les âmes sensibles.

« Azor ou Marquette, qui jouissent de toutes les douceurs du confortable, qui ont leur place au salon, à l'angle de la cheminée, sur un coussin brodé à leur intention, ne trouvent pas grâce devant ce règlement, qui passe son niveau égalitaire sur toutes les têtes de chiens, et traite de la même façon la levrette aristocratique et le vulgaire molosse. Aussi, pour éluder ce règlement, que de ruses inventées, que de ressources trouvées dans l'imagination des protecteurs de la race canine! La crinoline, avec son ampleur, est venue souvent en aide aux femmes qui ont voulu conserver leurs caniches pour compagnons de route; malheureusement, cet expédient a ses dangers.

« Il y a quelques jours, une jeune dame se présente à la gare de Perrache, prend un billet et pénètre dans la salle d'attente; sa crinoline exécute des mouvements étranges, puis tout à coup on entend des jappements étouffés qui sont bientôt suivis de cris poussés par la voyageuse; on devine ce qui était arrivé. Pour ne pas se séparer de son griffon, la dame en question avait eu l'ingénieuse idée de l'attacher sous sa crinoline par les pattes de derrière. Le griffon, lassé sans doute de cette position perpendiculaire, après quelques cris d'angoisse, avait appliqué sa mâchoire sur ce qu'il trouvait à la portée de ses dents. Trahie dans sa ruse, la voyageuse fut

obligée de rendre la liberté à son griffon et de lui prendre un billet pour le wagon destiné aux chiens.

« Les témoins de cette scène burlesque ne purent, par un sentiment de décence facile à comprendre, offrir de poser un appareil sur la plaie, fort grave, à ce qu'il paraît, car pendant tout le voyage, la dame dut se tenir debout, dans l'impossibilité où elle se trouvait de s'asseoir sur les souvenirs cuisants que lui avait laissés son trop aimé caniche. »

— Un cas de mort à la suite d'un excès de boisson vient de se produire à Frontignan :

Le sieur S..., dit le *Messager du Midi*, se trouvant en compagnie de quelques amis dans un débit, et ne voulant pas reculer devant un défi, a avalé, en deux traits, un litre de rhum; presque immédiatement il est tombé dans un état léthargique dont il ne s'est plus relevé.

Transporté dans sa demeure, S... a succombé au bout de quelques heures.

— Un Hollandais vient de faire une découverte qu'il se propose de signaler à l'Académie des sciences. Il a monté un patin à hélice qui double la force de propulsion du patineur et lui permet de faire cinq à six lieues à l'heure sur les canaux glacés de la Hollande; au moyen de cette locomotion pédestre, on pourrait se rendre en hiver à pied de Saint-Petersbourg à Cronstadt, et même traverser la Baltique sur la glace.

DE L'ASSURANCE SUR LA VIE.

Une fois déjà, en annonçant avec les autres journaux de la localité, la création à Lille, d'une direction divisionnaire de la Compagnie *The Gresham*, nous avons publié quelques lignes sur le but et l'utilité de l'assurance sur la vie, telle qu'elle est pratiquée en Angleterre, depuis un siècle et demi. Nous terminions en recommandant toutefois d'être scrupuleux sur le choix des Compagnies. — Plusieurs sociétés sérieuses, disions-nous, sont représentées dans notre ville, et, à cet égard, nous citions la Compagnie *The Gresham*, qui nous était connue depuis longtemps.

Un fait récent est venu justifier ce que nous écrivions sur la loyauté de la Compagnie *The Gresham* et sur l'utilité de l'assurance sur la vie.

Le 4 septembre, en effet, M<sup>me</sup> Van de Castele nous adressait une lettre où elle nous faisait connaître la libéralité dont elle avait été l'objet de la part de cette Compagnie.

Son fils avait, deux ans avant sa mort, contracté une assurance à la Compagnie *The Gresham*. La seconde année, il avait refusé ou n'avait pu acquitter la seconde prime de son assurance. Ce refus de paiement et les circonstances de la mort de M. Van de Castele, impliquaient de tous points la nullité du contrat.

Malgré cela, comme l'écrivait si bien M<sup>me</sup> Van de Castele, la Compagnie, « considérant plutôt nos malheurs, que ses droits à contester les nôtres, est venue d'elle-même au-devant de notre infortune, et nous a constitués à ma fille et à moi, une rente viagère de 1,000 fr., qui nous met pour toujours à l'abri du besoin. »

C'est un tort, en effet, de croire que les Compagnies d'assurances ne paient que lorsqu'elles y sont forcées. Nous aurions bon nombre de faits à citer, qui prouveraient, au contraire, qu'elles oublient souvent leurs droits pour ne se montrer que généreuses.

Malheureusement, nous le savons, on confond trop souvent les Compagnies d'assurances sur la vie, avec les Sociétés tontinières, et cette confusion est cause d'erreurs regrettables. Pour nous, nous serons heureux, si les quelques lignes que nous écrivons, aident à triompher des obstacles que leur élève l'ignorance. Nous disons ignorance, car nous n'admettons pas que nous soyons moins soucieux que nos voisins de l'avenir des nôtres.

Assurément, nous ne nions pas les bienfaits des Compagnies de secours mutuels et des Caisses d'épargne; mais ces institutions sont, comme l'a dit un jurisconsulte, l'économie à l'état d'enfance, tandis que l'assurance sur la vie en est la perfectionnement. N'est-ce pas, en effet, une œuvre puissante, que d'offrir à la société en général un moyen de compenser, à l'égard de la fortune, la brièveté de la vie. Nos voisins ont vite compris les ressources qu'ils pouvaient tirer de cette institution, et les assurances sur la vie n'ont pas été sans influence sur la richesse de l'Angleterre.

Que de liquidations désastreuses causées par le décès prématuré du chef de famille, n'eussent pas eu lieu, s'il eût contracté une assurance.

Combien d'établissements ont vu leur marche de succès interrompue par une reprise totale, et que de créances eussent pu être garanties?

Nous engageons donc vivement nos lecteurs à étudier ces questions d'assurances sur la vie, encore à l'état d'enfance parmi nous; c'est une histoire curieuse, à dit avec bon droit Ségofin, que les travaux obscurs entrepris pour constituer ces Compagnies d'assurance: nous ajoutons que ces Compagnies, par leurs combinaisons variées, en répondant aux besoins des fortunes modestes et des fortunes plus considérables, entraîneront, nous n'en doutons pas, en France comme en Angleterre, les capitaux dans cette voie de spéculation prévoyante.

(Journal de Lille).

L'Ami de la Maison compte déjà de nombreux souscripteurs à Roubaix, et y est accueilli avec la sympathie que mérite une publication d'une utilité réelle.

Cet ouvrage vient remédier aux inconvénients que présentent les codes si prolifiques dans leur emploi; par la coordination des articles qui ont trait à une même affaire, il en atténue les difficultés, et est une sorte de fil conducteur, un guide certain pour tous les actes de la vie civile et professionnelle.

L'inobservance de la loi a toujours de cruels mécomptes: pour un vice de forme, un délai de rigueur négligé, l'on est déchu de ses droits, la mauvaise foi triomphe au mépris de la justice, et un débiteur indélicat trouve un moyen odieux de se libérer.

Puisse ce livre, en vulgarisant les notions de droit usuel, inspirer à tous un sentiment juste et réfléchi de leurs droits et de leurs devoirs, et son titre sera justifié!

Ce volume, grand in-18 de plus de 1100 pages, reproduit les lois et décrets impériaux les plus récents, traite des questions de timbre, d'enregistrement, des opérations de bourse, donne une nouvelle tenue de livres en partie double, et les tables d'intérêt du 3 au 6% et de 1 à 365 jours. — Prix: 7 francs.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Séance du 18 octobre 1857

Sommes versées par 74 déposants, dont 14 nouveaux . . . . . fr. 10,034 00  
11 demandes en remboursement » 3,507 39

Les opérations du mois d'octobre sont suivies par MM. Lepoutre-Parent et Duhamel-Lefebvre, directeurs.

KARMESES

Dimanche 25 octobre.

Bauvin, Lys, Prèmesques, Tressin.

TAXE DU PRIX DU PAIN

Pain de ménage, le kilo . . . . . 27 »  
Pain de 2.° qualité, idem . . . . . 30 50  
Pain blanc, idem . . . . . 34 »  
Pain de fleur (dit pain-français, 125 gr.) 5 »  
Les deux pains . . . . . 10 »  
Les quatre pains . . . . . 20 »  
Les huit pains . . . . . 40 »

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

ADMINISTRATION DES POSTES

HEURES DE LA LEVÉE DES LETTRES

au bureau de Roubaix.

Pour Paris, 8<sup>h</sup> 15<sup>m</sup> mat. — 6<sup>h</sup> 30 s. 8<sup>h</sup> 30 s.  
Pour Lille, 8<sup>h</sup> 15<sup>m</sup> mat. — 11<sup>h</sup> mat.  
4<sup>h</sup> 30<sup>m</sup> soir. — 8<sup>h</sup> 30 soir.  
Pour Tourcoing, 9<sup>h</sup> 45<sup>m</sup> mat. — 11<sup>h</sup> mat.  
3<sup>h</sup> 00<sup>m</sup> soir. — 8<sup>h</sup> 30 soir.  
Pour Calais, 11<sup>h</sup> mat. — 6<sup>h</sup> 30<sup>m</sup> soir. —  
8<sup>h</sup> 30 soir.  
Pour l'Angleterre, 6<sup>h</sup> 30<sup>m</sup> soir. — 8<sup>h</sup> 30 soir.  
Pour la Belgiq., 11<sup>h</sup> mat. — 3<sup>h</sup> 00<sup>m</sup> soir.  
8<sup>h</sup> 30 soir.  
Pour Lannoy, 3<sup>h</sup> 00<sup>m</sup> soir. — 8<sup>h</sup> 30 soir.

La clôture des affranchissements en numéraire et des chargements de lettres a lieu une heure avant le départ de chaque courrier; ils sont reçus de 7<sup>h</sup> du matin à 6<sup>h</sup> du soir.

Le Bureau est ouvert :

De 7<sup>h</sup> du matin à 7<sup>h</sup> du soir;  
Les dimanches et jours fériés, le bureau est fermé à 3<sup>h</sup> après midi.

Théâtre des Variétés

Situé à Roubaix, rue Neuve-du-Fontenoy.

JEUDI 22 OCTOBRE 1857

La Foi, l'Espérance et la Charité

Drame en 5 actes et 6 parties.

Prix des Places: Premières réservées, 1 fr.--  
Deuxièmes, 60 c. -- Troisièmes, 40 c.

Ouverture des bureaux à 6 heures. -- Lever du rideau à 6 heures et demie précises.

A l'étude: *Les Orphelines de la Charité.*

EN VENTE

CHEZ

J. REBOUX

20, RUE NEUVE, ROUBAIX:

ALMANACHS

CALENDRIERS

ET

Agendas de Bureau

POUR 1858